

Paris, le 7 mars 2017

**Ensemble  
contre  
la peine  
de mort**

69, rue Michelet  
93 100 Montreuil  
France

Tel : 00 33 1 57 63 03 57  
Fax : 00 33 01 80 87 70 46  
Email : [ecpm@abolition.fr](mailto:ecpm@abolition.fr)  
<http://www.abolition.fr>

**Siège social**  
ECPM  
53 rue Patay  
75013 Paris

**Association loi 1901**  
SIRET 433 508 314 00047  
APE 9499Z

membre fondateur/  
Bureau exécutif de la

**COALITION  
MONDIALE**  
CONTRE LA PEINE DE MORT

**À l'attention de Son Excellence, Monsieur Ali Ahani  
Ambassadeur de la République islamique d'Iran**

**Objet : Demande de libération du Dr. Ahmadreza Djalali**

Excellence,

Nous vous sollicitons au sujet de la situation du Dr. Ahmadreza Djalali, qui nous préoccupe profondément. Nous avons appris que ce physicien iranien de 45 ans, résidant en Suède, a été arrêté au cours de sa dernière visite en Iran, en avril 2016, et qu'il est toujours détenu dans la prison d'Evin, à Téhéran, sans aucun chef d'inculpation clairement formulé.

En décembre 2016, Ahmadreza Djalali a subi de très fortes pressions de la part des autorités, celles-ci cherchant à lui faire « avouer » son rôle d'espion pour le compte d'un « gouvernement hostile ». Face à son refus, elles ont alors déclaré leur intention de l'accuser d'« inimitié envers Dieu » (moharebeh), un crime puni de la peine de mort. En signe de protestation, Ahmadreza Djalali a entamé une grève de la faim le 26 décembre 2016, puis une grève de la soif le 24 février dernier. Depuis, son état de santé s'est gravement détérioré.

Nous avons également appris que le 31 janvier 2017, il a été emmené, en l'absence de son avocat, devant le Tribunal Révolutionnaire de Téhéran, où le juge l'a informé qu'il était accusé d'« espionnage » et qu'il pourrait être condamné à mort.

Enseignant et chercheur dans le domaine de la médecine de catastrophe, Ahmadreza Djalali a travaillé dans de nombreuses universités en Belgique, en Italie et en Suède. L'objet de son déplacement en Iran était professionnel : il était invité par des universités de Téhéran et de Shiraz à participer à des ateliers. C'est dans ce contexte que des agents du Ministère des Renseignements et de la Sécurité nationale l'ont arrêté sans mandat.

Nous vous écrivons parce que la situation se détériore rapidement et que nous manquons de temps. En l'absence de chefs d'inculpation clairement formulés, nous vous demandons urgemment et respectueusement :

- de garantir la libération immédiate du Dr. Djalali, en accord avec les standards du droit international. De vous assurer qu'il n'est pas visé pour avoir exercé pacifiquement ses droits d'expression, d'association et d'assemblée ;

- de garantir au Dr Djalali l'accès à un professionnel qualifié pour assurer sa bonne santé en accord avec l'éthique médicale, incluant les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement ;

- de garantir qu'en attendant sa libération, le Dr. Djalali soit protégé contre toute sanction relative à sa grève de la faim, incluant l'isolement prolongé, qui peut relever de la torture ;

- de garantir qu'il ait un accès régulier à un avocat de son choix et à sa famille, que les représentants consulaires suédois puissent lui rendre visite accompagnés de sa femme et de ses enfants ;

En vous remerciant par avance pour votre temps et votre considération quant à cette question urgente et importante,

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos salutations distinguées,

Raphaël CHENUIL-HAZAN,  
Directeur d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

